Limite de zonage
Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Haie à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Emplacement réservé (L152-2 du Code de l'Urbanisme)
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
Orientation d'Aménagement et de Programmation
Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°du Code de l'Urbanisme)
Boisement à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Classement sonore
Site archéologique
Zone inondable

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piéton / vélo entre le Chemin des Ardelières et le Lac des Vallées	1 460	Commune
2	Aménagement du carrefour d'entrée d'agglomération Avenue de l'Atlantique / Allée du Champs Fleuri / Rue du Pressoir	135	Commune
3	Extension du cimetière	7 785	Commune
4	Création d'une liaison douce	245	Commune
5	Requalification de la Vallée de l'Ognon	1 380	Commune
~~6~~	~~Rue Boiseau Accès zone 1AU des Cantins~~	~~340~~	~~Commune~~
7	Aménagement d'une liaison douce et création de places de stationnement	525	Commune
8	Création d'une liaison douce le long de l'Ognon	2 525	Commune
9	Elargissement de la voie communale-Navinolière	23	Commune
10	Accès à la zone 1AU de Barbin	320	Commune
11	Création d'une liaison piéton / vélo entre la rue d'Aigrefeuille et la Place de la Motte	510	Commune

Commune Vieillevigne (44)

Plan Local d'Urbanisme

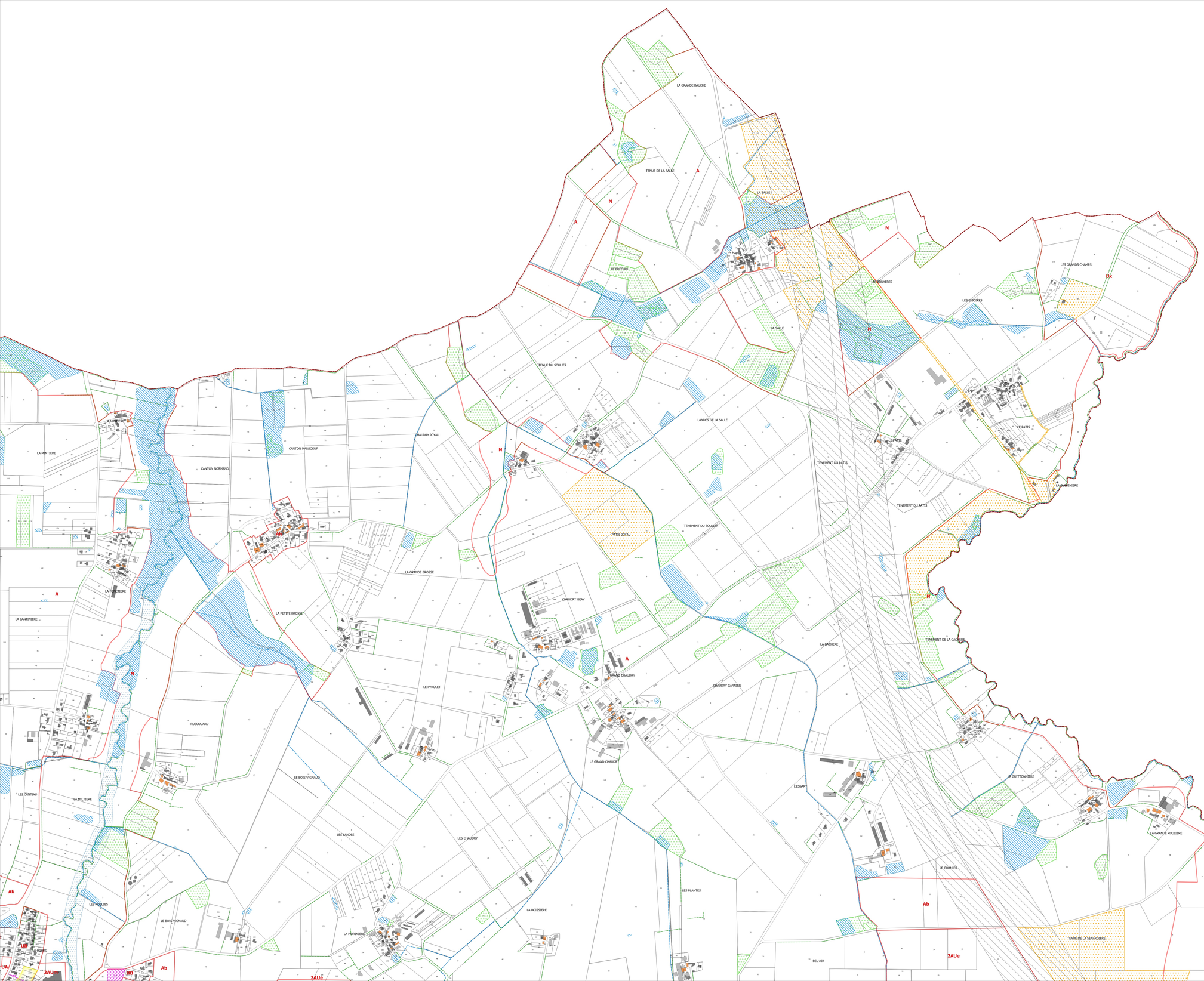
DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1
Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	14.07.2017	16.05.2019	09.01.2020
Modification simplifiée n°1	-	-	17.12.2020
Modification de droit commun n°1	-	-	03.07.2025

Réalisation : Ouest am', Juillet 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)
www.ouestam.fr



- Limite de zonage
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L152-2 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Classement sonore
- Site archéologique
- Zone inondable

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piéton / vélo entre le Chemin des Ardelières et le Lac des Vallées	1 460	Commune
2	Aménagement du carrefour d'entrée d'agglomération Avenue de l'Atlantique / Allée du Champs Fleuri / Rue du Pressoir	135	Commune
3	Extension du cimetière	7 785	Commune
4	Création d'une liaison douce	245	Commune
5	Requalification de la Vallée de l'Ognon	1 380	Commune
~~6~~	~~Rue Boileau Accès zone 1AU des Cantins~~	~~340~~	~~Commune~~
7	Aménagement d'une liaison douce et création de places de stationnement	525	Commune
8	Création d'une liaison douce le long de l'Ognon	2 525	Commune
9	Elargissement de la voie communale-Navinolière	23	Commune
10	Accès à la zone 1AU de Barbin	320	Commune
11	Création d'une liaison piéton / vélo entre la rue d'Aigrefeuille et la Place de la Motte	510	Commune

Commune Vieillevigne (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.2

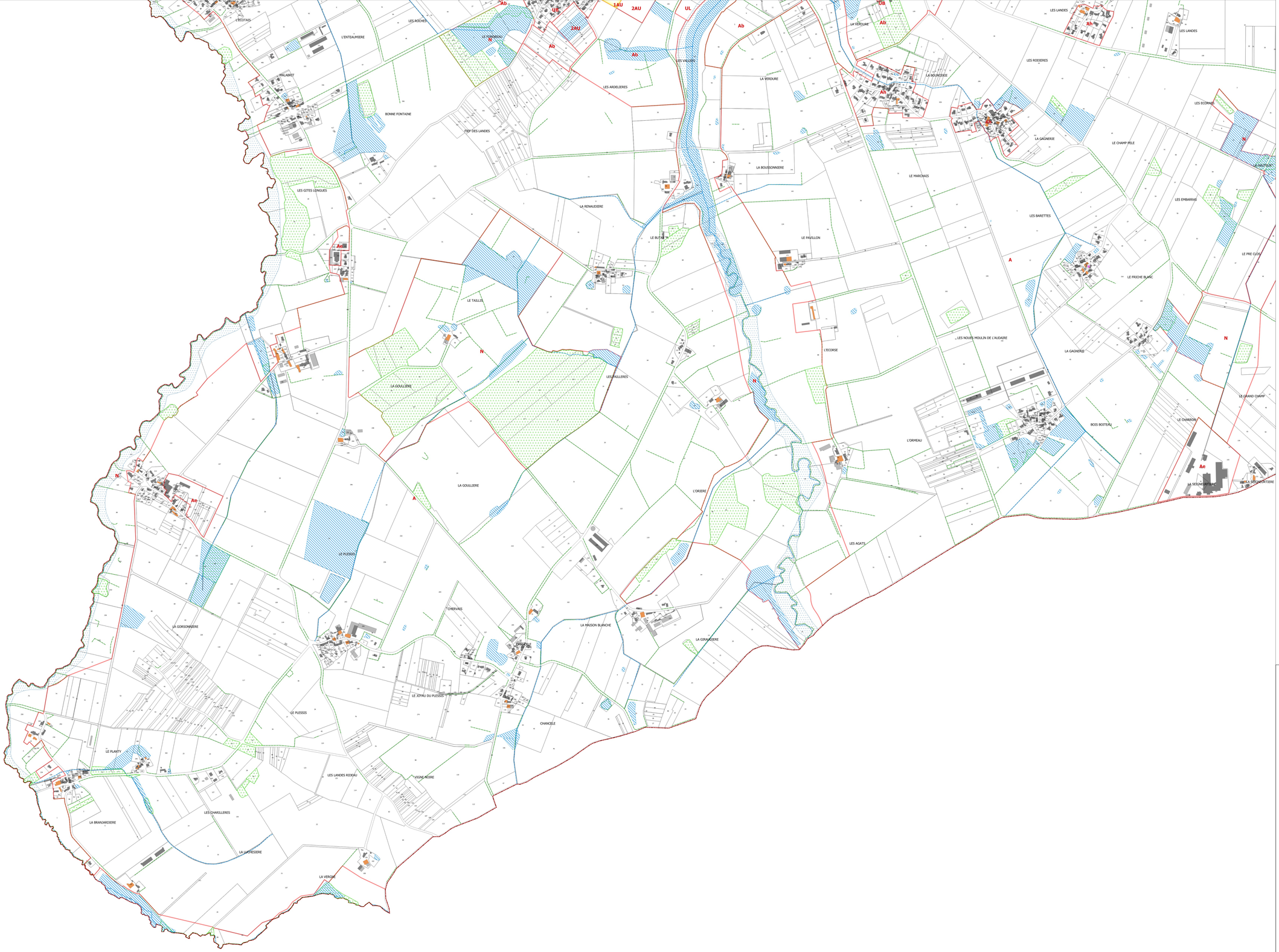
Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	14.07.2017	16.05.2019	09.01.2020
Modification simplifiée n°1	-	-	17.12.2020
Modification de droit commun n°1	-	-	03.07.2025

Ouest am'
L'ingénierie collective au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Juillet 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)



- Limite de zonage
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L152-2 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone inondable

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piéton / vélo entre le Chemin des Ardelières et le Lac des Vallées	1 460	Commune
2	Aménagement du carrefour d'entrée d'agglomération Avenue de l'Atlantique / Allée du Champs Fleuri / Rue du Pressoir	135	Commune
3	Extension du cimetière	7 785	Commune
4	Création d'une liaison douce	245	Commune
5	Requalification de la Vallée de l'Ognon	1 380	Commune
~~6~~	~~Rue Boileau Accès zone 1AU des Cantins~~	~~340~~	~~Commune~~
7	Aménagement d'une liaison douce et création de places de stationnement	525	Commune
8	Création d'une liaison douce le long de l'Ognon	2 525	Commune
9	Elargissement de la voie communale-Navinolière	23	Commune
10	Accès à la zone 1AU de Barbin	320	Commune
11	Création d'une liaison piéton / vélo entre la rue d'Aigrefeuille et la Place de la Motte	510	Commune

Commune Vieillevigne (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

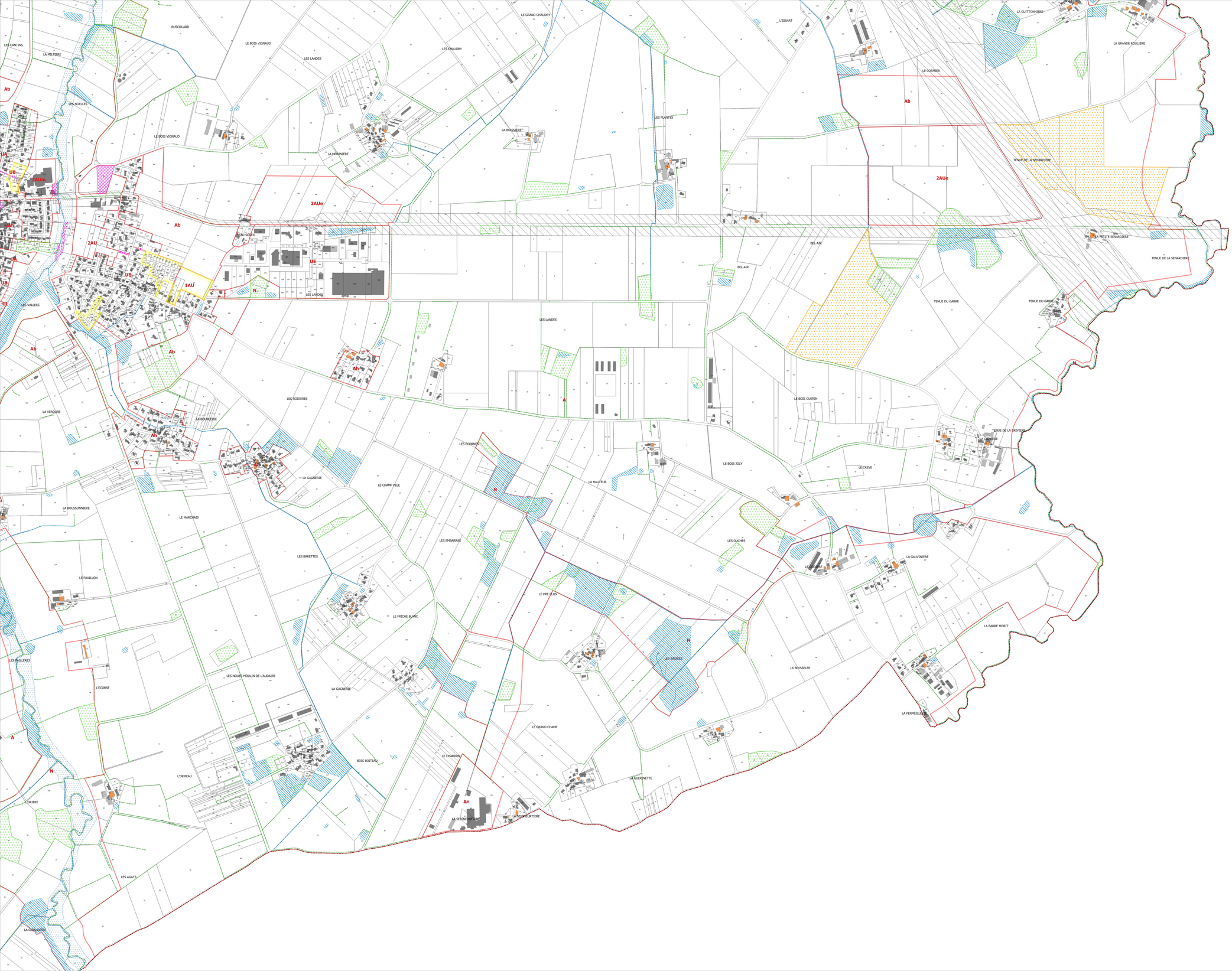
Pièce n°6.3

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	14.07.2017	16.05.2019	09.01.2020
Modification simplifiée n°1	-	-	17.12.2020
Modification de droit commun n°1	-	-	03.07.2025

Réalisation : Ouest am', Juillet 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)
www.ouestam.fr



- Limite de zonage
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L152-2 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Classement sonore
- Site archéologique
- Zone inondable

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piéton / vélo entre le Chemin des Ardelières et le Lac des Vallées	1 460	Commune
2	Aménagement du carrefour d'entrée d'agglomération Avenue de l'Atlantique / Allée du Champs Fleuri / Rue du Pressoir	135	Commune
3	Extension du cimetière	7 785	Commune
4	Création d'une liaison douce	245	Commune
5	Requalification de la Vallée de l'Ognon	1 380	Commune
~~6~~	~~Rue Boileau Accès zone 1AU des Cantins~~	~~340~~	~~Commune~~
7	Aménagement d'une liaison douce et création de places de stationnement	525	Commune
8	Création d'une liaison douce le long de l'Ognon	2 525	Commune
9	Elargissement de la voie communale-Navinolière	23	Commune
10	Accès à la zone 1AU de Barbin	320	Commune
11	Création d'une liaison piéton / vélo entre la rue d'Aigrefeuille et la Place de la Motte	510	Commune

Commune Vieillevigne (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.4

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	14.07.2017	16.05.2019	09.01.2020
Modification simplifiée n°1	-	-	17.12.2020
Modification de droit commun n°1	-	-	03.07.2025

Ouest am' Agence publique de gestion de données
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Juillet 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

- Limite de zonage
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L152-2 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°du Code de l'Urbanisme)
- Boisement à préserver (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Classement sonore
- Zone inondable

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piéton / vélo entre le Chemin des Ardelières et le Lac des Vallées	1 460	Commune
2	Aménagement du carrefour d'entrée d'agglomération Avenue de l'Atlantique / Allée du Champs Fleuri / Rue du Pressoir	135	Commune
3	Extension du cimetière	7 785	Commune
4	Création d'une liaison douce	245	Commune
5	Requalification de la Vallée de l'Ognon	1 380	Commune
~~6~~	~~Rue Boiseau Accès zone 1AU des Cantins~~	~~340~~	~~Commune~~
7	Aménagement d'une liaison douce et création de places de stationnement	525	Commune
8	Création d'une liaison douce le long de l'Ognon	2 525	Commune
9	Elargissement de la voie communale-Navinolière	23	Commune
10	Accès à la zone 1AU de Barbin	320	Commune
11	Création d'une liaison piéton / vélo entre la rue d'Aigrefeuille et la Place de la Motte	510	Commune

Commune Vieillevigne (44)

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.5

Echelle : 1/2 500e

REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	14.07.2017	16.05.2019	09.01.2020
Modification simplifiée n°1	-	-	17.12.2020
Modification de droit commun n°1	-	-	03.07.2025

Ouest am'
Le territoire collectif au service des territoires
www.ouestam.fr

Réalisation : Ouest am', Juillet 2025
Source : cadastre.data.gouv
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)